



Aujourd’hui le 15 septembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 65 554 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 292 cas), 133 personnes sont hospitalisées, dont 23 personnes sont aux soins intensifs. Un décès est survenu dans les 24 dernières heures, auquel s’ajoutent 4 décès survenus entre le 8 et le 13 septembre, pour un total de 5 785 décès. Les prélèvements réalisés le 13 septembre s’élèvent à 21 500, pour un total de 1 932 847.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
8 septembre	180	0	113 (+8)	14 (-1)	17 739
9 septembre	188	3 + 1 date inconnue	119 (+6)	12 (-2)	26 252
10 septembre	219	0 + 1 date inconnue	123 (+4)	12	25 962
11 septembre	244	0	125 (+2)	16 (+4)	21 132
12 septembre	279	2	124 (-1)	19 (+3)	20 639
13 septembre	276	3	124	19	21 500
14 septembre	292	1	133 (+9)	23 (+4)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu en début d’après-midi, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a souligné l’augmentation des cas à la grandeur du Québec qui

a entraîné le passage de **quatre nouvelles régions en préalerte (jaune), soit le Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Montréal et la Montérégie**, qui viennent s'ajouter à celles de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Laval, portant le total à huit régions en préalerte.

Le premier ministre a indiqué que la tendance à la hausse était préoccupante. Il a indiqué que si le virus continue à se propager à cette vitesse, le risque était grand pour la vie des personnes vulnérables, le retour à l'école des enfants et les entreprises.

Il a indiqué qu'il fallait agir maintenant, que c'était de la responsabilité de chaque Québécois de respecter les consignes, et a invité les Québécois à penser aux autres. Il a demandé à la population de limiter les rencontres privées, en maintenant la distanciation et le port du masque. Il a insisté sur la réelle possibilité d'une deuxième vague qui pourrait entraîner à nouveau la fermeture de certains secteurs d'activités.

Le ministre de la Santé a quant à lui insisté sur la fragilité du système de santé et sur l'impact d'une hausse des cas sur les ressources humaines limitées. Il a rappelé que la contagion communautaire est à l'origine du passage de quatre nouvelles régions au jaune, déploré l'irresponsabilité de certaines personnes et a indiqué que le respect des consignes sanitaires était impératif. Il a rappelé que l'avertissement de préalerte entraînait notamment une hausse des interventions policières et un contrôle plus serré de l'achalandage dans certains milieux. Il a annoncé l'interdiction de la vente de nourriture dans les bars à compter de minuit.

Le ministre de la Santé a indiqué que certaines régions se rapprochaient de la zone orange et que ce niveau d'alerte entraînerait des resserrements, par exemple la fermeture des bars et la limitation des activités des restaurants au « take-out ».

Il a annoncé des mesures supplémentaires dans les RPA, soit l'ajout du port du masque chez les résidents dans les corridors, ascenseurs et aires communes.

Le directeur de la santé publique a insisté sur l'importance de freiner la chaîne de transmission et de collaborer avec la santé publique.

Questionné sur la possibilité de restreindre les manifestations anti-masques, le premier ministre a rappelé qu'elles seront tolérées tant qu'elles ne nuisent pas à la santé publique et que les rassemblements privés étaient actuellement la principale source de propagation.

Questionné sur le niveau de préparation du Québec, le ministre de la Santé a rappelé le dépôt du plan d'intervention pour une deuxième vague et a indiqué que le gouvernement était prêt. Toutefois, il a rappelé que le système de santé demeurait fragile en raison du manque de personnel. Il a rappelé que les gestes posés par les délinquants avaient des impacts sur la répartition du personnel dans le réseau, par exemple en entraînant un transfert de ressources vers le dépistage plutôt que vers les soins et les chirurgies.

Questionné sur la mise en place de sous-régions, le ministre de la Santé a indiqué qu'il possédait toutes les informations pour le faire et que **dans l'éventualité d'un passage en alerte orange ou rouge, considérant l'impact pour les régions, la mise en place de sous-régions serait envisagée.**

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2020 - LES BONS COUPS DES MUNICIPALITÉS MIS DE L'AVANT

La Semaine de la municipalité se déroule jusqu'au 19 septembre prochain. Cette édition spéciale virtuelle met en lumière différentes initiatives mises en place par les administrations municipales pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et protéger leurs citoyennes et leurs citoyens.

Dans le contexte actuel, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a décidé de présenter des activités qui tiennent compte de l'évolution de la situation sanitaire au Québec. Ainsi, une programmation virtuelle est diffusée sur les comptes Facebook et Twitter du MAMH. Chaque diffusion rappelle entre autres l'importance du rôle que jouent les municipalités et les organismes municipaux pour soutenir leur collectivité, les organisations et les entreprises dans cette situation difficile.

Vous pouvez en apprendre davantage sur les activités de la Semaine de la municipalité 2020 sur les médias sociaux du MAMH :

facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation
twitter.com/MAMHqc/

FORMATIONS À DISTANCE

Le programme des webinaires de l'automne est disponible.

Cliquez sur le cours de votre choix et laissez-vous guider!

- Le jeudi 17 septembre 2020, à 14 h - [L'organisation du transport collectif et adapté en milieu rural](#)
- Le mardi 29 septembre 2020, à 14 h - [Truquage des offres : sensibilisation et prévention](#)
- Le jeudi 15 octobre 2020, à 14 h - [Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire](#)
- Le jeudi 22 octobre 2020, à 14 h - [Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles – mieux comprendre pour mieux performer](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30 - [Le lobbyisme et le monde municipal](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 14 h - La loi sur les architectes
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - La Berce du Caucase
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus: les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : Faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([Disponible ici](#))
- Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Pour toute information : competences@fgm.ca

La formation municipale à distance

